

GREENPEACE

de la

PAROLE

aux **ACTES:**

Pourquoi RBC doit cesser de financer certains
de ses plus gros clients pétroliers

De la parole aux actes :

Pourquoi RBC doit cesser de financer certains de ses plus gros clients pétroliers

**Un rapport de Greenpeace Canada
Avec le soutien du Fonds d'éducation Greenpeace Canada**

Auteur : Keith Stewart
Recherche : Keith Stewart
Conception : Moe Pramanick

Mars 2024

GREENPEACE



Table des matières

Résumé	1
La nouvelle Approche d'engagement clientèle envers le climat de RBC	3
Les critères de l'AIE pour déterminer si les compagnies pétrolières et gazières prennent la transition énergétique au sérieux	7
Application des critères de l'AIE à trois grands producteurs de sables bitumineux	9
Conclusion	22

Résumé

En tant que principal bailleur de fonds des combustibles fossiles au Canada et cinquième au monde, RBC subit des pressions croissantes pour cesser de financer des projets pétroliers, gaziers et charbonniers qui alimentent les changements climatiques, détruisent la biodiversité et bafouent les droits des peuples autochtones.

Face à cette campagne très médiatisée menée par des organisations environnementales, autochtones et d'investissements, RBC a publié en novembre 2023 une nouvelle *approche d'engagement clientèle envers le climat*¹ qui pourrait, si elle est appliquée rigoureusement et honnêtement, contribuer à faire passer ses financements de l'énergie sale à l'énergie propre.

RBC a annoncé avoir fait du secteur pétrolier et gazier une priorité dans le cadre de son approche d'engagement clientèle sur le climat et est « prête à se distancer d'un client qui, après de nombreux contacts, démontre que sa planification de la transition énergétique est insuffisante ».

La définition de ce qui constitue une « planification suffisante de la transition énergétique » est controversée. Heureusement, l'Agence internationale de l'énergie a publié presque simultanément son rapport de novembre 2023 intitulé *The Oil and Gas Industry in Net Zero Transitions*², qui établit des critères de référence pour déterminer si les entreprises pétrolières et gazières font effectivement preuve d'une planification suffisante en matière de transition énergétique.

Comme RBC affirme que son approche d'engagement des clients est ancrée dans le scénario net zéro de l'AIE, Greenpeace Canada a appliqué les critères de l'AIE à trois grands producteurs de sables bitumineux (Cenovus, CNRL et Suncor) pour les besoins de ce document. Ces entreprises ont été choisies parce qu'elles comptent parmi les plus gros clients de RBC dans le secteur des combustibles fossiles, qu'elles ont une longue histoire d'engagement en matière d'investissement climatique et qu'elles ont des engagements net zéro.

¹ RBC (novembre 2023). Approche d'engagement clientèle envers le climat. Disponible au : https://www.rbc.com/collectivite-impact-social/_assets-custom/pdf/rbc-client-engagement-approach-fr.pdf. Consulté le 25 janvier 2024.

² Agence internationale de l'énergie (novembre 2023). The Oil and Gas Industry in Net Zero Transitions. Disponible au : <https://www.iea.org/reports/the-oil-and-gas-industry-in-net-zero-transitions>. Consulté le 25 janvier 2024.

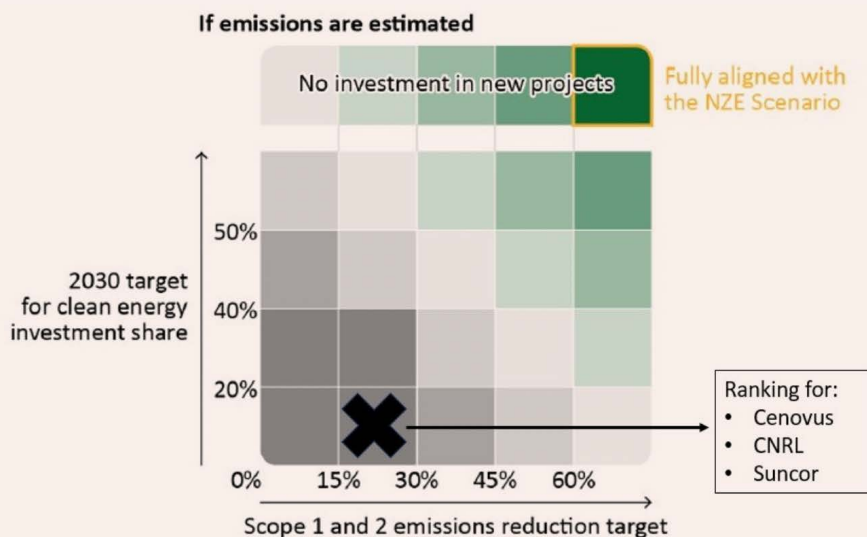


Nous arrivons à la conclusion que ces entreprises sont loin de répondre aux critères de l'AIE en matière d'alignement sur le scénario « Net Zero » de l'AIE. Cenovus, CNRL et Suncor ont toutes les trois :

- Un engagement à investir dans de nouveaux projets. Les entreprises alignées sur le scénario « Net Zero » de l'AIE ne devraient pas investir dans de nouveaux projets de combustibles fossiles à long terme;
- Réservé moins de 20 % de leur budget d'investissement aux énergies propres. Selon l'AIE, cette proportion devrait être supérieure à 50 %;
- Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 se situant entre 15 et 30 %. L'AIE estime qu'ils devraient être supérieurs à 60 %.

Cela les place dans la ligne inférieure et la deuxième colonne à partir de la gauche dans le cadre d'évaluation de l'AIE, c'est-à-dire dans la zone gris foncé marquée d'un X.

Figure 3.20 ▶ An IEA framework for assessing alignment of company targets with the outcomes of the NZE Scenario



Source : Adapté à partir de la figure 3.20 du rapport *The Oil and Gas Industry in Net Zero Transitions* de l'AIE.

À la lumière de ces conclusions, Greenpeace Canada appelle à ce que :

1. RBC cesse de financer les entreprises pétrolières et gazières, y compris les trois entreprises évaluées dans le présent rapport, dont les plans d'affaires ne sont pas conformes aux critères de l'AIE;
2. Le gouvernement fédéral doit mettre en place une réglementation pour aligner les investissements des institutions financières fédérales dans les combustibles fossiles sur nos engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris en matière de climat et sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



La nouvelle Approche d'engagement clientèle envers le climat de RBC

Selon l'édition 2023 du rapport *Banking on Climate Chaos*, RBC se classe au 5^e rang mondial des bailleurs de fonds des combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris. Elle a fourni 250 milliards USD aux secteurs du charbon, du pétrole et du gaz pour la période 2016-2022, dont 31 8 milliards USD aux entreprises des sables bitumineux. RBC est le plus grand bailleur de fonds des combustibles fossiles parmi les banques canadiennes, mais elle ne fait pas exception. Banque Scotia, TD, BMO et CIBC figurent toutes dans le top 20 du classement présenté dans le rapport *Banking on Climate Chaos* et la part du financement des combustibles fossiles assuré par les banques canadiennes est passé de 15 % en 2016 à 20 % en 2022. Les cinq grandes banques canadiennes sont également responsables de 73 % du financement des sables bitumineux depuis 2016, avec une augmentation passant de 67 % en 2016 à 89 % en 2022³.

Le rôle prépondérant de RBC et d'autres banques canadiennes dans le financement de projets de combustibles fossiles qui alimentent la crise climatique, détruisent la biodiversité et bafouent les droits des peuples autochtones a donné naissance à un mouvement grandissant qui les somme de changer leur façon de faire⁴. Cela a conduit à une large couverture médiatique du rôle de RBC dans le financement des combustibles fossiles⁵. Face à cette situation, RBC a créé un nouveau poste au sein de sa haute direction, celui de responsable de la transition climatique, dont la description de poste comprend « l'élaboration et la mise en œuvre de réponses efficaces et durables à l'activisme climatique »⁶.

³ Rainforest Action Network et al. *Banking on Climate Chaos: Fossil Fuel Finance Report 2023*. Disponible au : <https://www.bankingonclimatechaos.org/#data-panel>. Consulté le 25 janvier 2024.

⁴ Voir <https://rbcrevealed.com/>. Consulté le 25 janvier 2024.

⁵ Par exemple : Presse canadienne (13 avril 2023). « Royal Bank the No. 1 financier of fossil fuel development in the world, new report finds ». CBC News. Disponible au : <https://www.cbc.ca/news/business/royal-bank-oil-and-gas-1.6809011>; Rosa Saba (1 avril 2023). « Protesters across Canada demonstrate against RBC's fossil-fuel funding ». CTV News. Disponible au : <https://www.ctvnews.ca/business/protesters-across-canada-demonstrate-against-rbc-s-fossil-fuel-funding-1.6338875>; Canadian Press (12 septembre 2023). « Canadian filmmakers, Hollywood celebrities urge TIFF to cut ties with RBC ». CBC News. Disponible au : <https://www.cbc.ca/news/entertainment/filmmakers-celebs-urge-tiff-cut-ties-rbc-1.6964476>

⁶ Voir la description de poste pour la position de responsable de la transition climatique chez RBC sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/jobs/view/3675122352/?refId=FEH7LjH9TDyfiT4rFZN68g%3D%3D&trackingId=FEH7LjH9TDyfiT4rFZN68g%3D%3D>. Consulté le 25 janvier 2024.

La première réponse publique de RBC à la campagne contre les banques fossiles a été d'affirmer qu'elle serait plus efficace en s'engageant auprès de sa clientèle (ce que RBC appelle la « gérance active ») plutôt qu'en refusant de financer les combustibles fossiles (désinvestissement):

« Bien que RBC GMA offre des solutions de désinvestissement, nous estimons que la meilleure façon de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone est la gérance active.

C'est pourquoi nous continuons d'investir dans des sociétés qui prennent des mesures afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et qui agissent conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Nous utilisons également notre influence en tant qu'investisseurs actifs pour nous assurer que les sociétés disposent de solides mécanismes de surveillance de la gouvernance en matière de changements climatiques, et qu'elles sont transparentes en ce qui concerne les mesures qu'elles prennent pour intégrer les changements climatiques à leurs processus stratégiques, financiers et de gestion du risque. Nous prenons nos décisions de placement au cas par cas et nous comptons sur la gérance pour amener les sociétés à mettre en œuvre des stratégies et à prendre des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Nous savons l'importance de notre rôle d'investisseur actif et nous continuerons de participer activement aux discussions sur les changements climatiques ainsi qu'à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone⁷. »

L'Approche d'engagement clientèle envers le climat dévoilée par RBC en novembre 2023 a toutefois indiqué pour la première fois que la banque examinerait la possibilité de se désinvestir des entreprises pétrolières et gazières :

« À titre de banque de premier plan dont le siège social se situe dans une grande économie productrice et exportatrice d'énergie, RBC peut jouer un rôle important en aidant ses clients à atteindre leurs objectifs de transition énergétique. Les entreprises du secteur de l'énergie peuvent participer à l'établissement du système énergétique à faibles émissions de carbone de demain et, simultanément, être au centre des efforts de réduction des émissions provenant de sources

⁷ Équipe Investissement responsable RBC GMA (4 février 2021). Changements climatiques : Gérance active et désinvestissement. Disponible au : <https://www.rbcgam.com/en/ca/article/climate-change-active-stewardship-vs-divestment/detail>. Consulté le 25 janvier 2024.

d'énergie classiques aujourd'hui. RBC est déterminée à aider ses clients à saisir cette occasion, tandis qu'ils continuent de fournir l'énergie dont le monde a besoin pour maintenir la sécurité énergétique.

C'est pourquoi RBC MC [Marchés des Capitaux] a établi des priorités et accéléré l'officialisation de l'approche d'engagement clientèle envers le climat pour les secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'énergie. Cette approche comprend un Cadre de préparation à la transition (« le Cadre »), un outil d'évaluation des plans de transition des clients du secteur de l'énergie, combiné à du soutien aux clients dans leur parcours de transition. L'objectif de RBC MC est d'aider les clients à accélérer la réalisation de leurs plans de transition et de faire progresser leur statut relatif au Cadre de préparation à la transition. »

« RBC MC est d'avis que les clients qui planifient de façon proactive la transition énergétique sont en meilleure position pour réagir aux risques émergents et profiter des occasions connexes. C'est pourquoi les plans de transition des clients représentent un volet important de la prise de décisions d'affaires de RBC MC. L'entreprise considère que les clients qui se trouvent au stade « non engagé » de l'échelle de maturité sont particulièrement exposés à des défis importants touchant la mise en œuvre des changements appropriés à leurs activités d'exploitation et, en fin de compte, le maintien ou l'amélioration de leur rendement financier. **RBC MC est prête à prendre des décisions d'affaires difficiles et, ultimement, à se distancer d'un client qui, après de nombreux contacts, démontre que sa planification de la transition énergétique est insuffisante. Au cas par cas, et en tenant compte d'autres facteurs financiers et non financiers, ces mesures pourraient comprendre la réduction ou la suppression du crédit disponible et d'autres produits et services**⁸. » (gras ajouté)

⁸ RBC (novembre 2023). Approche d'engagement clientèle envers le climat, pages 4 and 13. Disponible au : https://www.rbc.com/collectivite-impact-social/_assets-custom/pdf/rbc-client-engagement-approach-fr.pdf. Consulté le 25 janvier 2024.

Pourtant, certains éléments du « cadre de préparation à la transition » de RBC sont contradictoires. D'une part, les plans de transition énergétique « avancés » doivent inclure l'engagement d'« atteindre la carboneutralité dans tous les périmètres visés d'ici 2050 »⁹. Pourtant, la banque continuera à soutenir les entreprises pétrolières et gazières qui ne souhaitent pas passer à l'énergie non fossile et il n'y a aucune exigence d'investissement dans les technologies énergétiques non émettrices :

« La capacité du secteur pétrolier et gazier de réduire les émissions de périmètre [portée] 3 liées à l'utilisation finale dépend de l'évolution de la consommation d'énergie dans l'économie vers des sources d'énergie à faibles émissions, et les plans de transition de certains clients sont fondés sur la diversification de leurs activités afin de répondre à cette demande. D'autres clients visent à répondre à la demande continue de pétrole et de gaz tout en réduisant parallèlement l'intensité de leurs émissions. L'entreprise continuera d'interagir avec ses clients et de soutenir l'accélération de leurs plans de transition. »¹⁰

Le lendemain de la publication par RBC de sa nouvelle Approche d'engagement clientèle envers le climat, l'Agence internationale de l'énergie a résolu cette contradiction en réfutant l'argument selon lequel une entreprise pétrolière et gazière peut être considérée comme prenant au sérieux la transition énergétique tout en prévoyant de continuer à répondre à la demande de pétrole et de gaz.

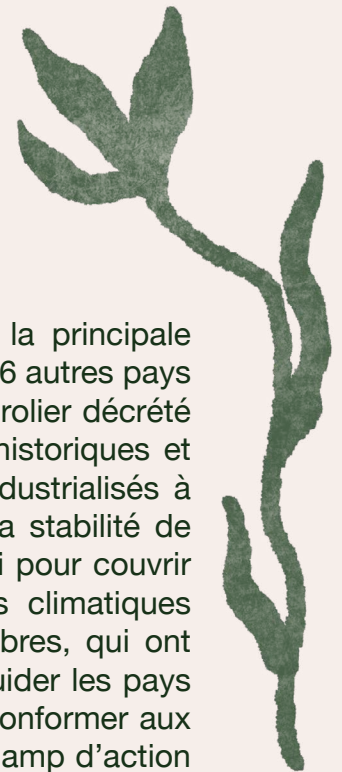
Ce point est important car RBC affirme que son Approche d'engagement clientèle envers le climat est fondée sur le scénario « Net Zero » de l'AIE. Les principes de conception du Cadre de RBC pour leur engagement clientèle affirment que ce dernier est « **orienté par les changements qui pourraient être nécessaires** pour atteindre l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris, selon le scénario NZE de l'AIE, couramment utilisé par le secteur financier pour évaluer l'harmonisation à l'objectif de l'Accord de Paris et qui est mentionné dans les lignes directrices de l'Alliance bancaire zéro émission nette pour l'établissement d'objectifs climatiques (en caractères gras dans l'original).¹¹

⁹ Ibid, page 10.

¹⁰ Ibid, page 9.

¹¹ Ibid, page 6.

Les critères de l'AIE pour déterminer si les compagnies pétrolières et gazières prennent la transition énergétique au sérieux



L'Agence internationale de l'énergie est largement considérée comme la principale autorité mondiale en matière d'énergie. Elle a été créée par le Canada et 16 autres pays dans la foulée du premier choc pétrolier de 1973, lorsqu'un embargo pétrolier décrété par les principaux pays producteurs a engendré une flambée des prix historiques et mis en évidence le risque que représentait la dépendance des pays industrialisés à l'égard des importations de pétrole. Son objectif initial était d'assurer la stabilité de l'approvisionnement international en pétrole, mais ce mandat a été élargi pour couvrir toute une gamme d'enjeux énergétiques, y compris les changements climatiques et la décarbonation. L'AIE compte aujourd'hui 31 gouvernements membres, qui ont convenu en mars 2022 d'élargir encore le mandat de l'Agence afin de guider les pays dans la mise en place de systèmes énergétiques carboneutres pour se conformer aux objectifs climatiques convenus au niveau international, et d'élargir son champ d'action afin d'inclure les minéraux et les métaux essentiels nécessaires au développement de technologies énergétiques propres.¹²

Dans le cadre de son mandat de conseil en matière de décarbonation, l'AIE a publié un rapport sur le rôle de l'industrie pétrolière et gazière dans le passage à la carboneutralité en novembre 2023, selon lequel l'industrie est confrontée à un « moment de vérité » quant à son rôle dans la transition énergétique. Dans l'avant-propos, le président de l'AIE Fatih Birol a déclaré :

« La vérité qui dérange et que l'industrie doit accepter est qu'une transition réussie vers l'énergie propre nécessite une demande beaucoup plus faible en pétrole et en gaz, ce qui implique une réduction des opérations pétrolières et gazières au fil du temps - et non pas leur expansion. Cette réalité est inévitable. Par conséquent, si tous les producteurs de pétrole et de gaz doivent réduire les émissions provenant de leurs propres activités, notamment les fuites de méthane et le torchage, la portée de notre appel à l'action est beaucoup plus large.¹³ » [*Traduction libre*]

¹² Voir le site Web de l'AIE : « History: From oil security to steering the world toward secure and sustainable energy transitions ». Disponible au : <https://www.iea.org/about/history>. Consulté le 25 janvier 2024.

¹³ Agence internationale de l'énergie (novembre 2023). The Oil and Gas Industry in Net Zero Transitions, page 4. Disponible au : <https://www.iea.org/reports/the-oil-and-gas-industry-in-net-zero-transitions>. Consulté le 25 janvier 2024.

Le rapport note que les producteurs de pétrole et de gaz demeurent largement à l'écart. Ils ne représentent que 1% du total des investissements dans les énergies propres au niveau mondial, dont plus de 60% proviennent de quatre entreprises seulement. Il précise que même si de nombreuses entreprises pétrolières affirment qu'elles seront les dernières à se tenir debout dans un monde consommant moins de pétrole, elles ne peuvent pas toutes avoir raison et les producteurs à coûts élevés, comme le Canada, seront contraints de réduire leur production.

Selon l'AIE, les entreprises pétrolières et gazières ont deux options si elles veulent être considérées comme alignées sur la trajectoire de la carboneutralité.

La première consiste à réduire progressivement leurs activités actuelles en n'investissant pas dans de nouveaux projets d'extraction de pétrole et de gaz tout en rendant leurs activités existantes aussi efficaces que possible. La seconde option consiste à passer du statut d'entreprise pétrolière et gazière à celui d'entreprise d'énergie propre. Dans ce cas, elles doivent éviter d'investir dans de nouveaux gisements de combustibles fossiles, allouer 50% de leur capital aux énergies propres d'ici 2030 et réduire les émissions en amont (émissions de portée 1 et 2) d'au moins 60% (ou s'aligner sur les meilleures pratiques actuelles) d'ici 2030 :

« Les entreprises pétrolières et gazières ne sont pas toutes obligées de passer à l'énergie propre, mais l'alternative consiste à réduire progressivement leurs activités traditionnelles. Certaines compagnies peuvent considérer que leur domaine de compétence reste le pétrole et le gaz naturel et décider que, plutôt que de risquer de l'argent dans des domaines d'activité inconnus, d'autres sont mieux placées pour allouer ce capital. Mais l'alignement de leurs stratégies sur le passage à la carboneutralité les obligerait alors à réduire leurs activités pétrolières et gazières tout en investissant dans les réductions d'émissions de portée 1 et 2. » [*Traduction libre*]

« Une entreprise pétrolière et gazière n'est totalement alignée sur les résultats du Scénario « Net Zero » que si elle ne prévoit plus d'investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers et si elle s'est fixé pour objectif d'aligner l'intensité de ses émissions de portée 1 et 2 sur les meilleures pratiques actuelles d'ici 2030 ou de réduire ces émissions de 60% d'ici 2030.

Cependant, si une entreprise entend continuer à investir dans de nouveaux projets, elle est évaluée sur la base de sa cible de limitation des émissions de portée 1 et 2 pour 2030 et de sa cible de 2030 concernant la part de son budget d'investissement consacrée aux technologies d'énergie propre. Un objectif de part supérieure à 50 % en 2030 permettrait à l'entreprise d'affirmer qu'elle contribue équitablement à l'augmentation de l'énergie propre nécessaire pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.¹⁴ » [Traduction libre]

Application des critères de l'AIE à trois grands producteurs de sables bitumineux

À titre indicatif, nous appliquerons les critères de l'AIE à trois entreprises pétrolières et gazières: Cenovus Energy, Canadian Natural Resources Limited (CNRL) et Suncor Energy. Ces entreprises ont été choisies parce qu'elles :

1. Comptent parmi les principaux clients de RBC dans le domaine des combustibles fossiles;
2. Ont une longue tradition d'engagement des investisseurs dans la lutte contre les changements climatiques, de sorte que cette question n'est pas nouvelle pour elles (ou pour les relations de RBC avec elles); et
3. Ont pris des engagements formels en matière de carboneutralité (le cadre de RBC stipule que les entreprises pétrolières et gazières qui ont pris des engagements en matière de carboneutralité devraient être évaluées comme étant « avancées »).



¹⁴ Ibid, page 16, 146-147.

Pourquoi ces entreprises? :

Parmi les plus grands clients de RBC dans le domaine des combustibles fossiles

Selon l'édition 2023 du rapport Banking on Climate Chaos, Cenovus, CNRL et Suncor sont les premier, deuxième et sixième plus gros clients de RBC en matière de combustibles fossiles, avec un financement combiné de 29,3 milliards de dollars de la part de RBC¹⁵.

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DU FINANCEMENT DE RBC POUR LES COMBUSTIBLES FOSSILES (EN MILLIONS DE DOLLARS US)

Client de RBC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Cenovus Energy (somme de Cenovus Inc/CA et de Cenovus Inc)	786.45	4,575.55	1,730.59	1,719.93	707.22	2,372.90	1,368.71	13,261.35
Canadian Natural Resources Ltd (CNRL)	380.91	2,092.90	2,659.69	2,949.56	152.34	2,929.11	0	11,164.51
ARC Resources Ltd	704.55	737.52	722.02	716.49	0	3,016.24	1,291.98	7,188.80
Enbridge Inc	742.93	1,143.78	564.11	702.88	909.48	831.41	1,560.41	6,454.99
Calpine Corp	1,892.09	150.67	1,519.20	1,011.91	300.41	62.4	0	4,936.68
Suncor Energy Inc	383.93	1,026.43	0	1,465.79	631.87	1,362.24	0	4,870.26

Source : Données disponibles sur le site Web de l'édition 2023 du rapport *Banking on Climate Chaos*.

¹⁵ Rainforest Action Network et al. Banking on Climate Chaos: Fossil Fuel Finance Report 2023. Disponible au : <https://www.bankingonclimatechaos.org/>. Consulté le 25 janvier 2024.

Pourquoi ces entreprises? :

Historique de l'engagement des investisseurs en matière de changements climatiques

Depuis le milieu des années 2000, les producteurs de pétrole des sables bitumineux sont soumis à des pressions soutenues concernant les impacts climatiques, ce qui inclut des efforts de sensibilisation auprès des investisseurs. Greenpeace Canada a, par exemple, commencé à organiser des visites de sites d'exploitation de sables bitumineux pour les investisseurs en 2008, qui comprenaient notamment des réunions avec des organisations environnementales, des membres de communautés autochtones et des entreprises. En 2008, Greenpeace a publié le rapport *BP and Shell : Rising Risks in Tar Sands Investment*, qui invitait les investisseurs à poser des questions aux entreprises pétrolières qui investissent dans ce secteur¹⁶. Nous avons poursuivi cette analyse en 2016 avec *Flawed Fundamentals - Shell's and BP's Stalled Tar Sands Ambitions*¹⁷. Et en 2017, notre rapport *In the Pipeline : Risks for funders of tar sands pipelines* a mis en évidence le risque pour les banques d'encourir des dommages financiers et réputationnels en raison de leur financement de pipelines de sables bitumineux¹⁸.

Après plus d'une décennie d'engagement, des douzaines de grands investisseurs ont choisi de « s'éloigner » des entreprises de sables bitumineux (pour reprendre le terme de RBC). Le Financial Exclusions Tracker est une initiative de BankTrack et d'autres organisations à but non lucratif qui tiennent à jour une liste des entreprises dans lesquelles les institutions financières refusent d'investir, et ce, pour des raisons allant des violations des droits de la personne à l'impact environnemental et à d'autres enjeux de développement durable. En date de janvier 2024, Cenovus et Suncor étaient les entreprises les plus exclues dans la catégorie « climat ». Elles ont chacune été exclues par 52 grands investisseurs, tandis que CNRL suivait de près avec 50 exclusions pour des motifs climatiques¹⁹.

¹⁶ James Marriott, Lorne Stockman et Charlie Kronick (2008). *BP and Shell: Rising Risks in Tar Sands Investment*. Greenpeace Royaume-Uni, Platform et Oil Change International. Disponible au : <https://priceofoil.org/content/uploads/2011/05/RisingRisks.pdf>. Consulté le 25 janvier 2024.

¹⁷ Greenpeace Royaume-Uni et Oil Change International (septembre 2016). *Flawed Fundamentals – Shell's and BP's Stalled Tar Sands Ambitions*. Disponible au : <https://priceofoil.org/content/uploads/2017/04/FlawedFundamentalsTarSands.pdf>. Consulté le 25 janvier 2024.

¹⁸ Greenpeace Royaume-Uni et Oil Change International (2017). *In the Pipeline: Risks for funders of tar sands pipelines*. Disponible au : https://priceofoil.org/content/uploads/2017/10/In_the_pipeline.pdf. Consulté le 25 janvier 2024.

¹⁹ Financial Exclusions Tracker. Disponible au : <https://financialexclusionstracker.org/>. Consulté le 25 janvier 2024.

Pourquoi ces entreprises? :

Engagements de carboneutralité

Au moins en partie en réponse aux campagnes environnementales et au désinvestissement des investisseurs, les cinq plus grands producteurs de sables bitumineux (dont Cenovus, CNRL et Suncor, ainsi que Imperial Oil et MEG Energy) ont créé l'initiative Oil Sands Pathways to Net Zero (traduction livre: Voies vers le net zéro pour les sables bitumineux) en juin 2021²⁰. ConocoPhillips les a rejoints en novembre 2021²¹ et l'initiative a été rebaptisée Alliance nouvelles voies en 2022²².

Collectivement, les six entreprises d'Alliance nouvelles voies exploitent environ 95 % de la production de sables bitumineux au Canada²³. L'Alliance se décrit comme suit : « Nous sommes les plus grandes entreprises de sables bitumineux du Canada et nous travaillons ensemble sur le développement responsable, ce qui inclut d'atteindre notre objectif d'activités d'exploitation carboneutres²⁴. »

La mention « provenant des activités d'exploitation » dans leur engagement envers la carboneutralité est significative. D'après les rapports de durabilité des entreprises, seuls 18 % de leurs émissions de gaz à effet de serre proviennent de leurs activités (émissions de portée 1 et 2), le reste provenant de la combustion de leurs produits (essence, diesel, combustibles de chauffage domestique, etc.) après leur vente (émissions de portée 3).

²⁰ Alliance nouvelles voies (9 juin 2021). « Communiqué de presse: Alliance inédite des grands producteurs de sables bitumineux du Canada en vue d'atteindre la carboneutralité ». Disponible au : <https://pathwaysalliance.ca/fr/actualit%C3%A9s/communique-de-presse-alliance-inedite-des-grands-producteurs-de-sables-bitumineux-du-canada-en-vue-datteindre-la-carboneutralite/>. Consulté le 25 janvier 2024.

²¹ Alliance nouvelles voies (3 novembre 2021). « Communiqué de presse: ConocoPhillips Canada se joint à l'Initiative pour des sables bitumineux carboneutres ». Disponible au : <https://pathwaysalliance.ca/fr/actualit%C3%A9s/communique-de-presse-conocophillips-canada-se-joint-a-linitiative-pour-des-sables-bitumineux-carboneutres/>. Consulté le 25 janvier 2024.

²² Alliance nouvelles voies (15 juin 2022). « D'importants groupes du secteur des sables bitumineux unissent leurs forces et forment Alliance nouvelles voies ». Disponible au : <https://pathwaysalliance.ca/fr/actualit%C3%A9s/dimportants-groupes-du-secteur-des-sables-bitumineux-unissent-leurs-forces-et-forment-alliance-nouvelles-voies/>. Consulté le 25 janvier 2024.

²³ Alliance nouvelles voies. « Notre histoire ». Disponible au : <https://pathwaysalliance.ca/fr/a-notre-sujet/notre-histoire/>. Consulté le 25 janvier 2024.

²⁴ Alliance nouvelles voies. Disponible au : <https://pathwaysalliance.ca/fr/>. Consulté le 25 janvier 2024.

ÉMISSIONS DE GES EN 2022 (EN MILLION DE TONNES CO2E (MT))

	Portées 1 et 2 (exploitées)	Portée 3 (utilisation ultime)	Portées 1-3
Cenovus ²⁶	24	143.7	167.7
Suncor ²⁷	34.96	126	160.96
CNRL ²⁸	26.34	124	150.34
Total (Mt)	85.3	393.7	479.0
Total (pourcentage)	18%	82%	

Source : Données disponibles sur le site Web de l'édition 2023 du rapport [Banking on Climate Chaos](#).

La cible de l'Alliance nouvelles voies ne couvre pas non plus toutes les émissions provenant de ses activités. Celle-ci ne vise à réduire une partie des émissions des sables bitumineux, car l'Alliance évalue à 68 millions de tonnes de gaz à effet de serre les émissions en amont provenant du secteur des sables bitumineux (une grande partie des réductions d'émissions proviendrait de technologies « émergentes » ou qui n'ont pas fait leurs preuves)²⁵, alors que l'inventaire des GES du gouvernement fédéral évalue à 81 millions de tonnes les émissions en amont provenant des sables bitumineux.²⁶

Le « projet de base » au cœur de la stratégie « Net Zero » de l'Alliance nouvelles voies est le captage et le stockage de carbone (CSC). La proposition de l'Alliance en la matière vise à capturer 10 à 12 millions de tonnes de carbone par an pour un coût estimé à 16,5 milliards de dollars²⁷. Les entreprises membres d'Alliance nouvelles voies ne proposent toutefois pas de couvrir elles-mêmes la totalité, voire la majeure partie, de ces coûts²⁸. Dans son budget 2022, le gouvernement fédéral a proposé jusqu'à 8,6 milliards de dollars pour couvrir 50% des coûts de l'équipement de capture de carbone et 37,5% de l'équipement de transport et d'injection de carbone²⁹, mais les entreprises d'exploitation des sables bitumineux ont déclaré que cela ne serait pas suffisant. Le gouvernement de l'Alberta a par la suite offert jusqu'à 5,3 milliards de dollars pour des projets de CSC³⁰.

²⁵ Alliance nouvelles voies (mars 8 2022). « Communiqué de presse: Une initiative vers la carboneutralité pour la plus importante ressource pétrolière en Amérique du Nord ». Disponible au : <https://pathwaysalliance.ca/fr/actualite/C3%A9s/communique-de-presse-une-initiative-vers-la-carboneutralite-pour-la-plus-importante-ressource-petroliere-en-amerique-du-nord/>. Consulté le 25 janvier 2024.

²⁶ Environnement et Changement climatique Canada (2023). Rapport d'inventaire national : émissions et absorptions des gaz à effet de serre au Canada. Disponible au : <https://publications.gc.ca/site/fra/9.506002/publication.html>. Consulté le 25 janvier 2024.

²⁷ Alliance nouvelles voies. « Une approche en trois phases pour atteindre notre objectif de carboneutralité ». Disponible au : <https://pathwaysalliance.ca/fr/objectif-de-carboneutralite/phases-prevues/>. Consulté le 25 janvier 2024.

²⁸ Marco Chown Oved (10 mars 2023). « These oilsands companies raked in \$35B last year. Now, they're asking for public money to help fight climate change ». The Toronto Star. Disponible au : https://www.thestar.com/news/canada/these-oilsands-companies-raked-in-35b-last-year-now-they-re-asking-for-public-money/article_9d109706-928b-520e-847f-fa3cc8829e12.html. Consulté le 25 janvier 2024.

Pourtant, l'AIE indique clairement que les entreprises pétrolières et gazières ne peuvent pas recourir au captage de carbone pour justifier le maintien du statu quo :

« Le captage, l'utilisation et le stockage de carbone est une technologie essentielle pour parvenir à la carboneutralité dans certains secteurs et dans certaines circonstances, mais ce n'est pas un moyen de maintenir le statu quo. Si la consommation de pétrole et de gaz naturel devait évoluer comme prévu en fonction des politiques actuelles, il faudrait, d'ici 2050, capturer 32 milliards de tonnes de carbone pour les utiliser ou les stocker, dont 23 milliards de tonnes par captage direct dans l'air pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C, ce qui est inconcevable. Les technologies de captage de carbone requises nécessiteraient 26 000 térawattheures de production d'électricité pour fonctionner en 2050, soit plus que la demande mondiale d'électricité en 2022. Elles nécessiteraient également des investissements annuels de plus de 3 500 milliards USD entre aujourd'hui et le milieu du siècle, soit un montant égal au revenu annuel moyen de l'ensemble du secteur au cours des dernières années³¹. » [*Traduction libre*]

Le problème est que si le CSC peut capter une partie (mais pas la totalité) des émissions provenant de la production de pétrole et de gaz, il ne peut pas capter la majorité des émissions issues de l'utilisation finale, comme celles provenant des pots d'échappement des véhicules. Les entreprises pétrolières font valoir que ces émissions de portée 3 échappent largement à leur contrôle, ce qui explique pourquoi elles se concentrent sur les émissions de portée 1 et 2. Dans son cadre, l'AIE reconnaît qu'il existe des difficultés (et des incitatifs potentiellement pervers) à ce que les entreprises pétrolières et gazières adoptent des objectifs de portée 3, mais elle estime que celles-ci peuvent être résolues en incluant un investissement dans les énergies propres en tant que mesure alternative, ce qui permettrait d'évaluer les progrès réalisés dans la transition des combustibles fossiles vers des énergies à faible teneur en carbone ou sans carbone³².

²⁹ Meghan Potkins (7 avril 2022). « Trudeau proposes tax credit to cover 50 % of carbon capture technology cost ». Financial Post. Disponible au : <https://financialpost.com/commodities/energy/oil-gas/trudeau-proposes-tax-credit-to-cover-50-of-carbon-capture-technology-cost>. Consulté le 25 janvier 2024.

³⁰ Gouvernement de l'Alberta (28 novembre 2023). « Alberta Carbon Capture Incentive Program ». Disponible au : <https://www.alberta.ca/alberta-carbon-capture-incentive-program>. Consulté le 25 janvier 2024.

³¹ Agence internationale de l'énergie (novembre 2023). The Oil and Gas Industry in Net Zero Transitions, pages 4 et 16. Disponible au : <https://www.iea.org/reports/the-oil-and-gas-industry-in-net-zero-transitions>

³² Agence internationale de l'énergie (novembre 2023). The Oil and Gas Industry in Net Zero Transitions, page 126. Disponible au : <https://www.iea.org/reports/the-oil-and-gas-industry-in-net-zero-transitions>

Aperçu du cadre de l'AIE

L'AIE résume son cadre de la manière suivante :

« Selon ce cadre, les entreprises qui ont choisi de s'aligner sur le passage à la carboneutralité sont évaluées sur : leur objectif 2030 pour les réductions d'émissions de portée 1 et 2, si elles prévoient ou non de développer une nouvelle production de pétrole et de gaz conventionnels à long délai d'exécution, et leur objectif 2030 quant à la part d'investissement dans les énergies propres, si elles envisagent de développer ce type de projets (figure 3.20). À cela s'ajoutent des aspects qualitatifs tels que la mesure et la transparence, l'utilisation prévue de mesures de compensation et les projets de l'entreprise en matière de gestion des cessions d'actifs pétroliers et gaziers.

Une entreprise pétrolière et gazière n'est totalement alignée sur les résultats du scénario "Net Zero" que si elle ne prévoit plus d'investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers et si elle s'est fixé pour objectif d'aligner l'intensité de ses émissions de portée 1 et 2 sur les meilleures pratiques actuelles d'ici 2030 ou de réduire ces émissions de 60 % d'ici 2030.

Toutefois, si une entreprise envisage de continuer à investir dans de nouveaux projets, elle est évaluée en fonction de son objectif 2030 de limitation des émissions de portée 1 et 2 et de son objectif 2030 concernant la part de son budget concernant la part de son budget d'investissement consacrée aux technologies d'énergie propre. Un objectif de part supérieure à 50% en 2030 permettrait à l'entreprise d'affirmer qu'elle contribue équitablement à l'augmentation de l'énergie propre nécessaire pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

» [*Traduction libre*]

Nous allons maintenant appliquer ce cadre aux trois entreprises.

Critères de l'AIE :

Pas d'investissement dans de nouveaux projets de combustibles fossiles

Cenovus, CNRL et Suncor sont toutes trois engagées dans de nouveaux projets de combustibles fossiles, les plans actuels visant à accroître la production de sables bitumineux.

Les sables bitumineux diffèrent de l'extraction conventionnelle du pétrole dans la mesure où les entreprises n'ont pas besoin d'explorer de nouvelles réserves (les énormes gisements de bitume, qui constituent la troisième plus grande réserve de pétrole au monde, sont bien cartographiés), mais peuvent y accéder en agrandissant les mines existantes ou en ajoutant des plateformes de forage aux sites existants.

La section suivante fait référence à des déclarations d'entreprise montrant que les trois entreprises ont l'intention de s'en tenir à une activité purement pétrolière et gazière, mais leurs présentations à l'intention des investisseurs contiennent des exemples de programmes d'expansion spécifiques :

- Selon sa dernière présentation aux investisseurs, Cenovus prévoit une hausse de la production de 110-120 000 barils par jour sur ses sites de sables bitumineux de Foster Creek, Christina Lake et Sunrise³³;
- Dans sa présentation aux investisseurs de janvier 2024, CNRL se targue d'être la seule entreprise canadienne à disposer de plus de 5 milliards de barils de réserves prouvées. Son objectif est d'augmenter sa capacité totale d'extraction et de valorisation des sables bitumineux de 33 600 barils par jour en 2025 et pour les années suivantes³⁴;
- Suncor a entrepris d'augmenter la production totale de sa mine de sables bitumineux de Fort Hills de 35 000 barils par jour au cours des prochaines années et a récemment racheté la part de TotalEnergies dans la mine de Fort Hills pour 1,47 milliard de dollars canadiens, augmentant ainsi sa part de production de 61 000 barils par jour³⁵.

³³ Cenovus (décembre 2023). Corporate Presentation, page 10. Disponible au : <https://www.cenovus.com/-/media/FCA5F5D0FBC345DC8FBC93DEF08D292E.ashx>. Consulté le 25 janvier 2024.

³⁴ CNRL (janvier 2024). Corporate Presentation, pages 6 et 30. Disponible au : https://www.cnrl.com/content/uploads/2024/01/V_Corp_Pres_Jan.pdf. Consulté le 25 janvier 2024.

³⁵ Robert Tuttle (4 octobre 2023). « Suncor to buy Total's Fort Hills oilsands stake in \$1.47-billion deal ». Financial Post. Disponible au : <https://financialpost.com/commodities/energy/oil-gas/suncor-total-fort-hills-oilsands-1-47-billion-deal>. Consulté le 25 janvier 2024.

Critères de l'AIE :

50% du budget d'investissement pour les énergies propres d'ici 2030

Les trois entreprises ont activement choisi de ne pas investir dans les énergies propres, Suncor ayant vendu ses actifs éoliens et solaires en 2022.

Cenovus et CNRL ont clairement indiqué qu'elles n'avaient pas l'intention de passer à l'énergie propre. Leurs présentations aux investisseurs (citées ci-dessus) ne font état d'aucun budget d'investissement pour les énergies propres et leurs dirigeants ont publiquement déclaré qu'elles resteraient des entreprises pétrolières et gazières :

« Nous préférons nous en tenir à ce que nous connaissons et à ce que nous savons faire », a affirmé Tim McKay, président de Canadian Natural, lors du Symposium sur l'énergie de Banque Scotia et de l'ACPP. « Si je me lançais dans l'énergie éolienne, je devrais tout réapprendre et voir comment je pourrais rivaliser avec d'autres producteurs », a-t-il déclaré.

Par le passé, certains dirigeants ont déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un manque de connaissances, puisque les grandes entreprises pétrolières se sont lancées dans de nouvelles activités, telles que la pétrochimie, sans aucune expérience préalable.

Le directeur général de Cenovus, Alex Pourbaix, a déclaré que la seule considération en matière d'énergie renouvelable serait l'achat éventuel d'électricité à un tiers.

« Nous continuerons probablement à nous concentrer sur la production de pétrole et de gaz », a-t-il déclaré lors du symposium.

« Il ne faut pas s'attendre à ce que nous devenions un développeur tardif d'énergie renouvelable³⁶. »

³⁶ Rod Nickel (6 avril 2021). « Canadian Natural Resources and Cenovus plan new emissions targets, no shift to renewables ». The Globe and Mail. Disponible au : <https://www.theglobeandmail.com/business/industry-news/energy-and-resources/article-oil-producers-cnrl-cenovus-plan-new-emissions-targets-no-shift-to/> Consulté le 25 janvier 2024.

Suncor possédait d'importants actifs dans le domaine des énergies renouvelables, mais les a vendus dans le cadre de ce que son PDG Rich Kruger a décrit comme un changement de cap devant « l'importance disproportionnée accordée à la transition énergétique à long terme ». Aujourd'hui, nous gagnons en créant de la valeur grâce à notre vaste base d'actifs intégrés étayée par les sables bitumineux³⁷ », a-t-il déclaré.

Dans le cadre de ce retour aux sables bitumineux, Suncor a vendu l'ensemble de ses actifs solaires et éoliens pour 730 millions de dollars en octobre 2022³⁸, une décision critiquée par Greenpeace Canada lors de son annonce³⁹. Puis, en octobre 2023, l'entreprise a dépensé 1,47 milliard de dollars pour acquérir une participation de 100% dans la mine de sables bitumineux de Fort Hills⁴⁰. Suncor affirme qu'elle prévoit consacrer en moyenne 10% de son budget d'investissement annuel entre 2021 et 2025 à des « projets visant à réduire nos émissions et à faire progresser les énergies à faible teneur en carbone⁴¹ », mais on ne sait pas exactement dans quelle mesure ces dépenses seraient considérées comme des dépenses en « énergie propre » selon les critères de l'AIE, qui excluent les investissements dans les réductions d'émissions de portée 1 et 2 et les crédits carbone générés en dehors du secteur énergétique.

La vente d'actifs éoliens et solaires pour acheter une part plus importante d'une mine de sables bitumineux à forte intensité de carbone est, bien entendu, tout le contraire de ce que l'AIE qualifie d'essentiel pour qu'une entreprise soit considérée comme étant alignée sur la carboneutralité.

Les entreprises étudient la possibilité de produire de l'hydrogène, mais il s'agirait probablement d'hydrogène « bleu », fabriqué à partir de gaz fossile, plutôt que d'hydrogène « vert », qui peut être fabriqué d'une manière véritablement à faible émission de carbone en utilisant de l'électricité produite à partir de sources renouvelables pour l'électrolyse de l'eau.

³⁷ Amanda Stephenson (15 août 2023). « Suncor has been too focused on energy transition, must get back to fundamentals: CEO ». CBC News. Disponible au : <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/suncor-too-focused-on-energy-transition-rich-kruger-says-1.6937360#>. Consulté le 25 janvier 2024.

³⁸ The Canadian Press (6 octobre 2022). « Suncor Energy to sell its wind, solar assets to Canadian Utilities Limited for \$730-million ». The Globe and Mail. Disponible au : <https://www.theglobeandmail.com/business/industry-news/energy-and-resources/article-suncor-energy-to-sell-its-wind-solar-assets-to-canadian-utilities/>. Consulté le 25 janvier 2024.

³⁹ Amanda Stephenson (5 avril 2022). « Suncor's move to get out of wind and solar criticized by Greenpeace Canada ». Global News. Disponible au : <https://globalnews.ca/news/8737334/suncor-energy-wind-solar-greenpeace/>. Consulté le 25 janvier 2024.

⁴⁰ Nia Williams et Tanay Dhumal (4 octobre 2023). « Suncor Energy to acquire TotalEnergies' Canadian operations for \$1.47-billion ». Reuters. Disponible au : www.reuters.com/markets/deals/suncor-energy-acquire-totalenergies-canadian-operations-c147-bln-2023-10-04/. Consulté le 25 janvier 2024.

⁴¹ Suncor Energy (2023). Climate Report 2023, page 10. Disponible au : <https://sustainability-prd-cdn.suncor.com/-/media/project/ros/shared/documents/climate-reports/2023-climate-report-en.pdf?modified=20230922220133>. Consulté le 25 janvier 2024.

Critères de l'AIE :

Réduction de 60% des émissions de portée 1 et 2 d'ici 2030

Les trois entreprises ont des objectifs de réduction des émissions de portée 1 et 2, mais ceux-ci se situent entre 16 et 27 % d'ici 2030.

En fixant leurs objectifs intermédiaires de réduction des émissions, les trois entreprises n'ont pas utilisé la mesure précise figurant dans le cadre de l'AIE; nous avons donc calculé leurs objectifs au prorata de la manière suivante :

- Genovus et CNRL se sont fixé des objectifs de réduction des émissions absolues pour 2035 en ce qui concerne les émissions de portée 1 et 2, sur la base des données de référence de 2019 et de 2020 (respectivement). Pour estimer l'objectif de 2030, nous l'avons fixé aux deux tiers des objectifs de 2035 (c.-à-d. les 10 premières années d'un objectif de 15 ans).
- L'objectif de Suncor est plus complexe, puisqu'il s'agit de réduire les émissions de 10 millions de tonnes d'ici 2030 dans l'ensemble de sa chaîne commerciale (c.-à-d. en incluant les émissions de portée 3 de ses clients). Comme cet objectif comprend un maximum de 5,7 millions de tonnes d'émissions de portée 1 et 2 et que Suncor a déclaré 34,96 millions de tonnes d'émissions de portée 1 et 2 en 2022, nous avons fixé l'objectif de réduction des émissions de portée 1 et 2 à 16 % d'ici 2030.

	Objectif de réduction des émissions de portée 1 et 2	Objectif de 2030 calculé au prorata pour les émissions de portée 1 et 2.
Genovus	Réduction de 35 % des émissions absolues de GES d'ici 2035, par rapport à 2019.	Réduction absolue de 23 % d'ici 2030.
CNRL	Réduction de 40 % des émissions absolues de GES d'ici 2035, par rapport à 2019.	Réduction absolue de 27 % d'ici 2030.
Suncor	Jusqu'à 16 % de réduction des émissions absolues de portée 1 et 2 d'ici 2030 (voir ci-dessus).	Réduction absolue de 16 % d'ici 2030.

L'AIE propose aux entreprises qui ont déjà réduit de manière significative les émissions de portée 1 et 2 de s'aligner sur les meilleures pratiques. L'AIE définit les meilleures pratiques comme étant 8 kg d'équivalent CO₂ par baril d'équivalent pétrole (kg eCO₂/bep) pour la production en amont et 20 kg d'équivalent CO₂ par baril d'équivalent pétrole pour le raffinage⁴².

Pour mettre les choses en contexte, il est important de noter que l'inventaire des gaz à effet de serre d'Environnement Canada indique que la production de sables bitumineux s'élevait en moyenne à 79 kg eCO₂/bep en 2021 (en baisse par rapport aux 96 kg eCO₂/bep de 2005). Selon Environnement Canada, une part importante des réductions enregistrées après 2010 est attribuable à une augmentation spectaculaire des exportations de bitume brut, ce qui signifie que les émissions associées à la valorisation et au raffinage se produisent aux États-Unis et ne sont donc pas calculées dans le cadre des émissions par baril au Canada⁴³. Cela illustre la difficulté de comparer les émissions par baril lorsque, par exemple, une entreprise extrait, valorise et raffine un baril alors qu'une autre se contente de comptabiliser les émissions issues de l'extraction.

Genovus déclare des émissions de 56,5 kg eCO₂/bep pour la production en amont et de 33,8 kg eCO₂/bep pour le raffinage. CNRL rapporte des émissions de 50 kg eCO₂/bep⁴⁴. Suncor fait état d'émissions de 6,53 grammes par mégajoule (MJ); un baril d'équivalent pétrole équivaut à 6118 MJ⁴⁵, soit 40 kg eCO₂/bep. On ne sait pas si les mesures de CNRL et de Suncor incluent le raffinage ou si elles concernent simplement les émissions en amont.

Comme on ne sait pas si les entreprises calculent leurs émissions en utilisant la même méthodologie que l'AIE et qu'elles déclarent des émissions nettement supérieures aux meilleures pratiques, nous utiliserons la mesure de la réduction absolue des GES pour les évaluer par rapport aux critères de l'AIE.

⁴² Agence internationale de l'énergie (novembre 2023). The Oil and Gas Industry in Net Zero Transitions, page 139. Disponible au : <https://www.iea.org/reports/the-oil-and-gas-industry-in-net-zero-transitions>. Consulté le 25 janvier 2024.

⁴³ Environnement et changement climatique Canada (2023). Rapport d'inventaire national : émissions et absorptions des gaz à effet de serre au Canada. Disponible au : <https://publications.gc.ca/site/fra/9.506002/publication.html>. Consulté le 25 janvier 2024.

⁴⁴ Canadian Natural Resources Limited (2023). 2022 Stewardship Report to Stakeholders: Canadian Natural's Sustainability Report, page 65. Disponible au : <https://www.cnrl.com/content/uploads/2023/08/2022-Stewardship-Report-to-Stakeholders.pdf>. Consulté le 25 janvier 2024.

⁴⁵ <https://www.justintools.com/unit-conversion/energy.php?k1=megajoules&k2=barrel-of-oil-equivalent>

Comparaison des entreprises sur la base des critères de l'AIE

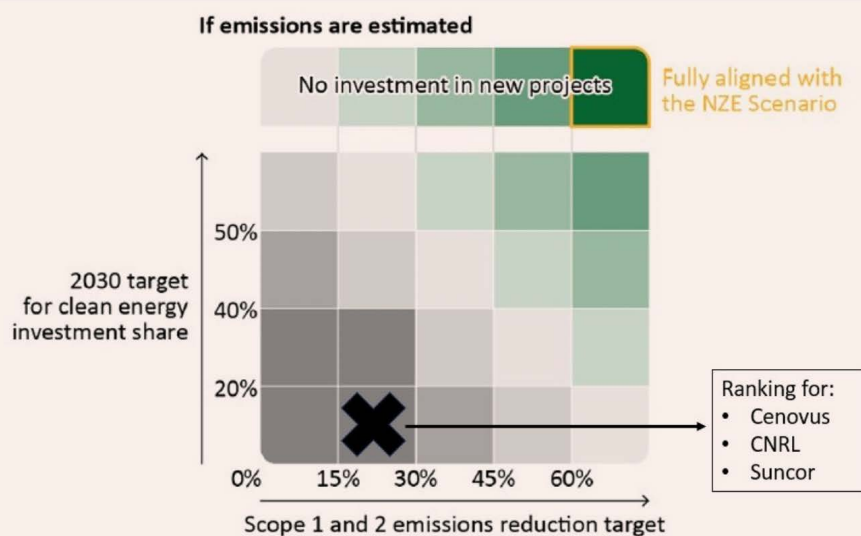
Ces résultats peuvent maintenant être appliqués à ce que l'AIE appelle son « approche plus granulaire » pour évaluer l'alignement des cibles des entreprises sur les résultats du scénario « Net Zero », comme le montre la Figure 3.20 du rapport de l'AIE.

Comme indiqué ci-dessus, Cenovus, CNRL et Suncor :

1. S'engagent à investir dans de nouveaux projets de combustibles fossiles;
2. Ont alloué moins de 20% de leur budget d'investissement aux énergies propres;
3. Ont des objectifs de réduction des GES pour 2030 se situant entre 15 à 30%.

Cela les place dans la ligne inférieure et la deuxième colonne à partir de la gauche dans le cadre d'évaluation de l'AIE, c'est-à-dire dans la zone gris foncé marquée d'un **X**.

Figure 3.20 ► An IEA framework for assessing alignment of company targets with the outcomes of the NZE Scenario



Source : Adapté à partir de la figure 3.20 du rapport *The Oil and Gas Industry in Net Zero Transitions*, de l'AIE.

Conclusion

Cette piètre performance des trois grandes entreprises de sables bitumineux par rapport aux critères de l'AIE en matière d'émissions net zéro intervient *après* de nombreuses années d'engagement de la part des investisseurs et de pression de la part du public. Elles ont toutes adopté des plans « net zéro » (et ont largement fait la publicité de ces engagements⁴⁶), mais ceux-ci sont clairement insuffisants.

Il n'y a aucune raison de croire qu'un plus grand engagement de la part de RBC se traduira par les changements radicaux nécessaires pour qu'une de ces entreprises se conforme aux critères de l'AIE qui définissent ce qu'une entreprise pétrolière et gazière doit faire pour s'aligner sur son scénario « Net Zero ». Étant donné que l'un des principes clés de la nouvelle approche de RBC en matière d'engagement clientèle envers le climat est qu'elle s'appuie sur les changements nécessaires pour s'aligner sur le scénario « Net Zero » de l'AIE, RBC devrait être prête à prendre la « décision commerciale difficile » de « couper les ponts » avec ces clients.

Recommandation 1 : RBC devrait cesser de financer les entreprises pétrolières et gazières, y compris les trois compagnies évaluées ici, dont les plans de transition énergétique ne sont pas alignés sur les critères de l'AIE.

Au bout du compte, RBC n'est pas le seul acteur à considérer. Les actions volontaires des banques individuelles peuvent démontrer leur leadership et réduire le bassin de capitaux disponibles pour les entreprises pétrolières et gazières récalcitrantes. Toutefois, nous devons réduire le financement des entreprises de combustibles fossiles pour permettre

⁴⁶ Greenpeace Canada (2023). Application for Inquiry into false and misleading representations made by the Pathways Alliance about their climate action and the climate impact of their business. Disponible au : <https://www.greenpeace.org/static/planet4-canada-stateless/2023/03/8c835b91-amended-competition-bureau-submission-for-pathways-alliance-ad-campaign.pdf>. Consulté le 25 janvier 2024.

un transfert rapide et soutenu des capitaux des énergies sales vers les énergies vertes, ce qui est nécessaire pour éviter les pires impacts des changements climatiques.

Pour réaliser ces transferts d'investissements rapides et soutenus, nous avons besoin que le gouvernement fédéral introduise des réglementations visant à aligner les stratégies d'investissement de toutes les institutions financières fédérales sur les engagements climatiques du Canada et sur ses objectifs de réconciliation avec les peuples autochtones. Une loi allant dans ce sens (la *Loi sur la finance alignée sur le climat*⁴⁷) fait actuellement l'objet d'un débat au Sénat et devrait être introduite à la Chambre des communes.

Recommandation 2 : Le gouvernement fédéral devrait mettre en place une réglementation visant à aligner les investissements des institutions financières fédérales dans les combustibles fossiles sur nos engagements en vertu de l'Accord de Paris sur le climat et sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

⁴⁷ « S-243 : Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois ». Disponible au : <https://www.parl.ca/legisinfo/en/bill/44-1/s-243>. Consulté le 25 janvier 2024.

